



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 8 de l'ordre du jour provisoire
SIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR
Rome, 5-9 octobre 2015
Rapport sur la mise en œuvre du Système multilatéral

Résumé

Le présent document décrit dans les grandes lignes les faits nouveaux concernant la mise en œuvre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages qui se sont fait jour pendant l'exercice biennal 2014-2015, en mettant particulièrement l'accent sur l'aide fournie aux utilisateurs en vue de faciliter la création d'accords de transfert de matériel et les notifications et d'améliorer la couverture du Système. Il fait le point sur les nouvelles inclusions de matériel signalées au Secrétaire et contient une analyse, au niveau agrégé, des données figurant dans la base de données du Traité.

Orientations demandées

L'Organe directeur est invité à prendre note des informations fournies et à communiquer toute orientation qu'il conviendrait d'intégrer dans la résolution sur le Système multilatéral.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document synthétise les informations concernant les principaux éléments liés à la mise en œuvre du Système multilatéral. Il fournit des renseignements actualisés sur les nouvelles notifications de matériel reçues par le Secrétaire et sur les activités destinées à aider les utilisateurs du Système multilatéral en rassemblant les avis et recommandations formulés par les comités qui se sont réunis pendant la période intersessions et en facilitant davantage le processus de notification grâce à des moyens électroniques.
2. Pendant l'exercice biennal, un module statistique a été mis en place. Il a pour objectif de fournir des informations, au niveau agrégé, sur le fonctionnement habituel du Système multilatéral. Plusieurs produits statistiques et d'information ont été créés afin de faire mieux comprendre le Système multilatéral. Certains de ces produits ont été mis à disposition à l'occasion des réunions du Groupe de travail *ad hoc* à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages.
3. Compte tenu du mandat du Groupe de travail et du nombre de questions qui seront présentées à l'Organe directeur pour examen au titre du point 8 de l'ordre du jour sur le processus d'amélioration, le présent document porte exclusivement sur le fonctionnement habituel du Système multilatéral. Néanmoins, il serait judicieux que les orientations concernant le fonctionnement soient intégrées dans la section y afférente de la résolution sur le Système multilatéral.

II. COUVERTURE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

4. L'Organe directeur a souligné combien il était important de recenser les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) qui étaient disponibles dans le cadre du Système multilatéral. Dans la Résolution 1/2013, il a invité les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait

«à communiquer des informations sur leurs ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont dans le Système multilatéral, conformément à l'article 11.2 du Traité, et à prendre des mesures pour mettre ces informations à la disposition des utilisateurs potentiels du Système multilatéral¹».

5. En décembre 2014, le Secrétariat a publié une notification² afin d'informer les Parties contractantes des décisions adoptées à la cinquième session et de les inviter à continuer de déclarer le matériel disponible. En outre, il a encouragé les autres détenteurs de ressources phylogénétiques à indiquer quel matériel ils avaient mis à disposition.
6. Depuis la cinquième session de l'Organe directeur, le Secrétariat a reçu de nouvelles notifications d'inclusions et de mises à jour de la part de l'Italie, du Japon, de la France, du Liban et de la Pologne³. Par ailleurs, il convient de noter qu'un nombre croissant de Parties contractantes ont créé des sites Internet contenant des informations détaillées sur le matériel déclaré et que d'autres ont inséré dans leurs sites existants des fonctionnalités permettant de chercher et de filtrer les accessions disponibles aux termes de l'Accord type de transfert de matériel (ATTM) du Traité.

¹ Résolution 1/2013, paragraphe 12.

² Notifications adressées au Secrétaire concernant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont intégrées dans le Système multilatéral (NCP-GB6-30) au 18 décembre 2014.

³ Au moment de la rédaction du présent document, les Philippines ont indiqué qu'ils notifieraient l'inclusion de 811 accessions de riz. La notification sera mise en ligne par le Secrétariat.

7. À l'annexe 1 au présent document figure un tableau actualisé contenant des informations sur cinq plantes ou groupes de plantes cultivées: blé, maïs, riz, autres espèces visées à l'*Appendice I* et espèces non visées à l'*Appendice I*. Les ressources concernées sont détenues par les Parties contractantes ou des institutions qui ont signé des accords relevant de l'article 15 avec l'Organe directeur ou d'autres parties.

8. Par ailleurs, le Secrétariat a mis à jour et publié sur Internet un tableau plus détaillé fournissant une vue d'ensemble des RPGAA *ex situ* qui sont théoriquement disponibles dans le cadre du Traité, par l'intermédiaire du Système multilatéral. Il recense aussi, pays par pays, les ressources dont on sait qu'elles sont réellement disponibles. Enfin, il donne des informations sur les ressources phylogénétiques qui ne relèvent pas actuellement du Système multilatéral car elles ne sont pas inscrites à l'*Appendice I* mais que certaines Parties contractantes et organisations internationales mettent à disposition selon les termes et conditions de l'ATTM⁴.

9. Ces chiffres tiennent compte du fait que le Japon, l'Irak, les Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sri Lanka, la Serbie, la Suisse et les Tonga sont devenus des Parties contractantes après la rédaction du rapport présenté à l'Organe directeur mais avant le 1^{er} juillet 2015.

10. Il convient de noter que la Partie contractante qui a notifié le plus grand nombre d'accessions pendant la même période a été le Japon, qui a obtenu ce statut le 28 octobre 2013. Ce pays a indiqué que les utilisateurs du Système multilatéral pouvaient se procurer 17 948 accessions de végétaux cultivés, de graminées et de plantes fourragères détenues par la banque de gènes de l'Institut national des sciences agrobiologiques dans le cadre de procédures en ligne facilitées et de l'ATTM.

11. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, la quantité totale de matériel disponible – détenu par les Parties contractantes ou des institutions visées à l'article 15 – est demeurée stable. On a toutefois constaté une hausse modérée (près de deux pour cent) de la quantité de matériel déclaré disponible au niveau mondial pour le maïs et le blé. Pour la présente session, il a été prévu de publier un rapport des centres de recherche du CGIAR⁵ sur la contribution de cet organe à la mise en œuvre du Traité.

12. Les informations concernant les ressources phylogénétiques détenues par des personnes physiques ou morales relevant de la compétence juridique des Parties contractantes demeurent extrêmement sporadiques et aucun renseignement sur de nouvelles inclusions n'a été communiqué au cours du présent exercice biennal, malgré le rappel figurant dans la notification publiée et diffusée en décembre 2014. En outre, les Parties contractantes n'ont pas fait rapport sur les mesures prises pour encourager les personnes physiques et morales relevant de leur compétence juridique à inclure du matériel dans le Système multilatéral⁶.

13. Outre les ressources dont on sait qu'elles sont apportées par les Parties contractantes, des institutions internationales et des personnes physiques ou morales relevant de la compétence juridique des Parties contractantes, un nombre croissant de ressources sont mises à disposition dans le cadre de plusieurs autres mécanismes, en particulier les projets financés par le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. L'annexe 2 au présent document contient un résumé des premiers plans d'inclusion envisagés par les institutions chargées de l'exécution des projets lancés au titre du deuxième cycle du Fonds fiduciaire. Ces institutions disposent d'une année après la

⁴ Le tableau est disponible en ligne à l'adresse suivante:
ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb6/world_holdings_PGRFA_MLS.pdf

⁵ Ce document sera présenté par le Consortium au nom des 11 centres dépositaires de collections de plantes cultivées et fourragères, sous le titre de *Rapport des institutions ayant conclu des accords au titre de l'article 15* (IT/GB-6/15/20).

⁶ Dans la Résolution 4/2011, l'Organe directeur a invité les Parties contractantes à fournir des rapports de ce type.

conclusion des projets pour notifier la disponibilité du matériel concerné dans le cadre du Système multilatéral.

14. Sur les 19 projets visant à inclure du matériel, 17 ont été achevés. Parmi ceux-ci, 10 ont déjà fourni des plans d'inclusion détaillés pour 1 149 accessions de matériel présentant une valeur ajoutée au titre des projets financés par le Fonds fiduciaire. Certaines notifications sont déjà publiées sur le site Internet du Traité. Elles contiennent des renseignements détaillés sur les accessions et, parfois, des liens vers les bases de données en ligne où il est possible d'obtenir de plus amples informations.

15. Conformément aux orientations formulées par l'Organe directeur, les bénéficiaires des projets peuvent se voir proposer, à leur demande, d'autres services relatifs au partage des avantages, qui concernent le séquençage et le phénotypage. Ainsi, ils obtiendront des ensembles de données intégrés établissant un lien entre les données sur les accessions, les données génotypiques et les données phénotypiques, qui seront accessibles dans le cadre de la procédure décrite ci-après. Les données sur les accessions de matériel génétique issues des projets seront intégrées aux données génomiques et phénotypiques qui s'y rapportent afin de rendre l'accès au matériel et aux données concernés plus attrayants pour les bénéficiaires et les utilisateurs.

16. Lors de la dernière révision de la liste de descripteurs de passeport multi-cultures établie par la FAO et Bioversity, un nouveau descripteur a été ajouté afin que les détenteurs puissent indiquer si du matériel en particulier est disponible dans les conditions fixées par le Système multilatéral, à savoir dans le cadre de l'ATTM. Au cours du présent exercice biennal, l'utilisation de ce descripteur a été étendue, ce qui a simplifié la recherche de matériel relevant du Système multilatéral dans les catalogues et bases de données en ligne.

III. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU SERVICE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

Nouveau mécanisme de notification

17. Suite à la demande formulée par l'Organe directeur et le Groupe de travail *ad hoc* à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, le Secrétariat réfléchit actuellement aux moyens d'améliorer le mécanisme de notification concernant la disponibilité et l'échange de matériel et d'informations y afférentes.

18. Le mécanisme de notification et de découverte relatif aux RPGAA met à jour les pratiques en vigueur en matière de notification au Secrétariat. Grâce à un portail rationalisé, il aide les fournisseurs à indiquer les ressources disponibles au titre de l'ATTM et les renseignements associés qu'il est possible d'obtenir par le Système mondial d'information. Le mécanisme intégrera les notifications de disponibilité et les informations se rapportant au matériel génétique concerné, et facilitera l'établissement de liens entre la description au niveau des accessions et d'autres ensembles de données pertinents, comme les données de caractérisation génotypique et phénotypique, afin d'améliorer leur utilisation par les sélectionneurs de végétaux, les chercheurs et les agriculteurs dans le contexte du Système multilatéral et conformément aux normes relatives aux données qui seront établies dans le cadre du Système mondial d'information. Enfin, le mécanisme sera au service des projets financés par le Fonds fiduciaire.

Analyse de la base de données

19. L'outil d'information en ligne pour la création, l'utilisation et la déclaration d'accords de transfert de matériel – Easy-SMTA – permet aux utilisateurs de l'ATTM de créer, d'utiliser et de déclarer des accords sur Internet en toute simplicité. Il alimente précieusement la base de données

depuis 2011 et devrait fournir une image encore plus précise de l'utilisation du Système multilatéral à mesure que de nouveaux fournisseurs, en particulier des banques de gènes moyennes et grandes, commenceront à s'en servir.

20. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, le Secrétariat s'emploie à améliorer le module qui génère les statistiques sur la répartition du matériel génétique au sein du Système multilatéral et a mis à la disposition du public, sur Internet, une grande quantité de données agrégées sous la forme de tableaux, de graphiques et de cartes. La collaboration en cours entre les Parties contractantes et des institutions visées à l'article 15 a permis d'améliorer la quantité et la qualité des renseignements disponibles. L'annexe 3 contient une sélection de ces produits d'information.

21. L'analyse des données agrégées figurant dans la base s'est révélée utile aux débats du Groupe de travail *ad hoc* à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages.

22. Au 5 mai 2015, on disposait de données relatives à 27 334 accords de transfert de matériel entre des fournisseurs situés dans 27 pays et des bénéficiaires basés dans 171 pays, ce qui représentait 5 630 accords de plus qu'en septembre 2014. Parmi ces accords, 20 470 avaient été envoyés à des bénéficiaires issus de Parties contractantes et 5 885, à d'autres bénéficiaires. D'après le module statistique, 10 accords de transfert de matériel sont déclarés chaque jour en moyenne.

23. L'analyse des données contenues dans la base met en évidence deux grandes tendances: d'une part, le nombre d'accords de transfert de matériel a augmenté régulièrement entre la création du Système multilatéral et 2011; d'autre part, les chiffres se sont stabilisés depuis lors aux alentours de 5 300 accords par an, comme l'indique la figure 2 ci-dessous.

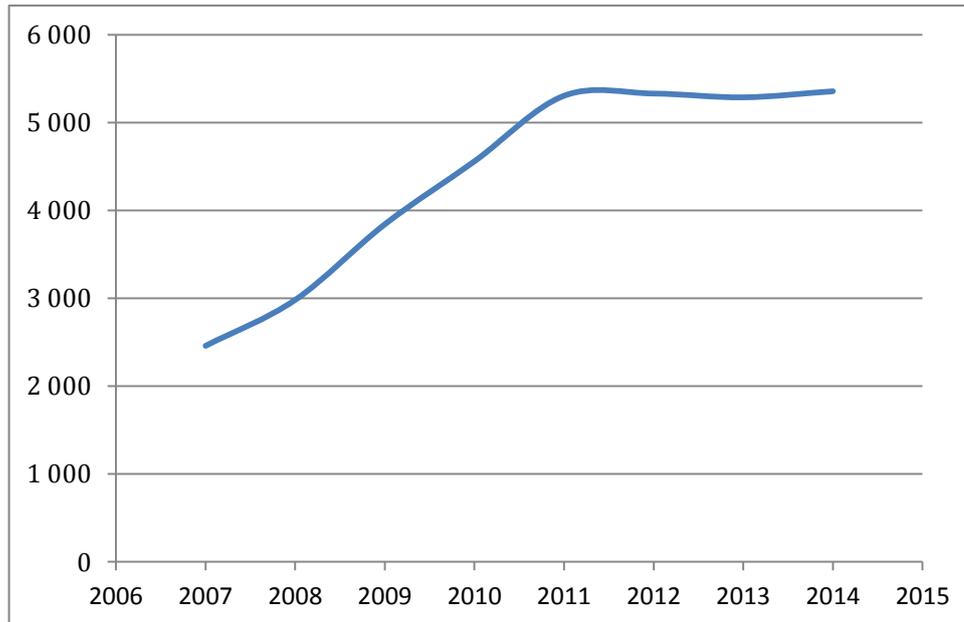


FIGURE 1. DÉCLARATIONS D'ACCORDS DE TRANSFERT DE MATÉRIEL DEPUIS LA CRÉATION DU SYSTÈME MULTILATÉRAL, EN 2007

24. En mai, plus de 2,2 millions de RPGAA avaient fait l'objet d'un transfert et d'une déclaration. Sur la quantité totale de matériel transféré, 6,4 pour cent avaient été fournis par des Parties contractantes et 93,6 pour cent, par des institutions visées à l'article 15⁷.

25. Les statistiques indiquent que seuls quatre pour cent du matériel transféré dans le cadre de l'ATTM concernent des espèces cultivées non énumérées à l'*Appendice I*. Il ressort d'une autre analyse, réalisée en mai 2015, que 1 191 accords ont porté sur l'envoi de ressources de ce type à des bénéficiaires situés dans des pays en développement et 2 727, à des bénéficiaires issus de pays développés. Le nombre d'accessions reçues s'élève à 27 895 pour les pays en développement et à 59 513 pour les pays développés.

26. La base de données a franchi la barre des deux millions de RPGAA déclarées en mars 2015. Au niveau des espèces cultivées, les statistiques montrent que le matériel déclaré est principalement du blé (51 pour cent), du riz (18 pour cent), du maïs (huit pour cent) et de l'orge (deux pour cent), tandis que les autres végétaux représentent à eux tous 21 pour cent. La figure 2 ci-dessous illustre la répartition de ces pourcentages.

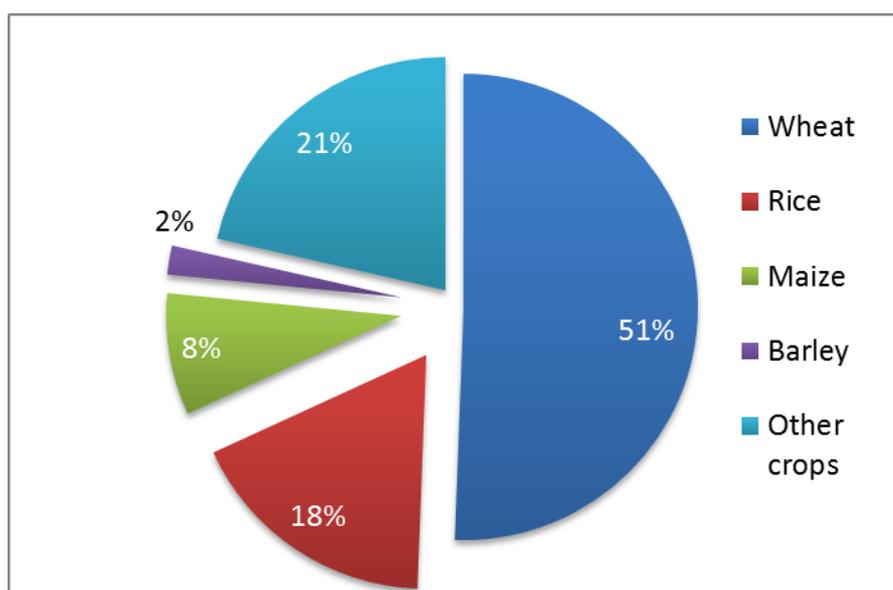


FIGURE 2. PRINCIPALES ESPÈCES DÉCLARÉES DANS LA BASE DE DONNÉES AU 5 MAI 2015 (EN POURCENTAGE)

Utilisateurs du Système

27. Le nombre d'utilisateurs inscrits a plus que doublé, passant de 261 à la fin de juin 2013 à 665 à la fin d'avril 2015. Non moins de 523 utilisateurs se sont inscrits en 2014 et 142 rien qu'au cours des quatre premiers mois de l'année 2015. Il convient de noter que le pourcentage d'utilisateurs inscrits à titre individuel est de 57 pour cent (380), tandis que les 43 autres pour cent sont des organisations (285).

28. À la même date, 35 organisations et individus étaient enregistrés comme fournisseurs et 6 218 comme bénéficiaires. Le nombre d'organisations et d'individus bénéficiaires a augmenté de près de 780 depuis le dernier rapport présenté à la cinquième session de l'Organe directeur, en 2013. Selon les estimations, le nombre d'organisations et d'individus avoisinera le millier au début de 2016.

⁷ Selon les estimations, plus de 35 500 accords de transfert de matériel et 2,7 millions d'accessions seront déclarés avant la fin de 2015.

RPGAA en cours de mise au point

29. Seuls 2 938 accords de transfert de matériel sur les 27 334 répertoriés au 5 mai 2015 ont permis de transférer des RPGAA en cours de mise au point, ce qui représente 10,7 pour cent des transferts.

30. Le nombre de RPGAA en cours de mise au point dont le transfert a été déclaré s'élève à 265 701. Le tableau 1 ci-dessous fournit des informations sur la répartition, par espèce cultivée, des RPGAA en cours de mise au point.

RPGAA en cours de mise au point, par espèce cultivée	
Riz	257 403
Pomme de terre	6 164
Patate douce	1 507
Banane/plantain	546
Racines et tubercules andins	50
Manioc	28
Aubergine	3

TABLEAU 1. MATÉRIEL EN COURS DE MISE AU POINT FIGURANT DANS LA BASE DE DONNÉES AU 5 MAI 2015, PAR ESPÈCE CULTIVÉE

IV. AUTRES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE

31. Conformément aux décisions prises par l'Organe directeur à sa cinquième session, le Secrétariat a compilé et publié en ligne une brochure rassemblant tous les avis et opinions du Comité technique *ad hoc* sur l'Accord type de transfert de matériel et le Système multilatéral afin que les Parties contractantes puissent s'en servir pour remplir leurs obligations au titre du Traité⁸.

32. Le Comité s'est réuni quatre fois entre janvier 2010 et avril 2013. Il s'est penché sur plusieurs aspects importants de la mise en œuvre, comme le recensement des RPGAA détenues par les Parties contractantes et appartenant au domaine public et l'accès à du matériel *in situ*.

33. La brochure contient aussi des opinions concernant les mesures juridiques et administratives visant à encourager les personnes physiques et morales à inclure volontairement du matériel dans le Système multilatéral, la restauration de matériel et le transfert à des agriculteurs aux fins de la culture. Enfin, elle résume les autres recommandations adoptées à chaque réunion.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

34. L'Organe directeur est invité à prendre en compte les informations contenues dans le présent document à l'heure de délibérer sur le point 8 de l'ordre du jour et à communiquer des orientations concernant la couverture du Système multilatéral, les modalités de l'aide apportée aux utilisateurs et tout autre aspect lié au fonctionnement du Système pour l'exercice biennal 2016-2017.

⁸ Publié en juillet sous le titre *Opinions and advice on the use of the Standard Material Transfer Agreement and on the Multilateral System* [Opinions et avis sur l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel et le Système multilatéral].

*Annexe 1***RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES ESPÈCES CULTIVÉES DANS LE MONDE ET
MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LE CADRE D'ACCORDS DE TRANSFERT**

Le présent tableau synoptique indique, pour les cinq espèces cultivées/catégories concernées:

- le pourcentage des entrées mondiales détenues par les Parties contractantes et des institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur aux termes de l'article 15 du Traité;
- la proportion de ces entrées qui est réellement disponible;
- la proportion des entrées mondiales totales que cela représente.

Un tableau plus complet et plus détaillé, qui recense les informations par pays et par institution, est disponible en ligne à l'adresse suivante:

ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/gb6/world_holdings_PGRFA_MLS.pdf

Espèces cultivées	Entrées mondiales							
	Entrées <i>ex situ</i> des collections mondiales (accessions)	% détenu par des parties	% véritablement disponible des entrées détenues par des parties	% détenu par des institutions	% véritablement disponible des entrées détenues par des institutions	% détenu par des parties et des institutions	% véritablement disponible des entrées détenues par des parties et des institutions	% véritablement disponible des entrées mondiales totales
Blé	911 520	54,78 %	24,88 %	16,84 %	100,00 %	71,62 %	42,54 %	30,47 %
Riz	783 016	46,13 %	4,41 %	16,69 %	100,00 %	62,82 %	29,81 %	18,73 %
Maïs	330 911	45,91 %	12,02 %	8,14 %	100,00 %	54,05 %	25,26 %	13,65 %
Autres espèces <i>Appendice 1</i>	2 498 215	61,37 %	23,19 %	12,81 %	100,00 %	74,18 %	36,46 %	27,05 %
Hors <i>Appendice 1</i>	2 485 889	62,48 %	4,20 %	5,26 %	82,98 %	67,74 %	10,32 %	6,99 %

PROPORTION DES ENTRÉES MONDIALES DE RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DÉTENUES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES ET DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES VISÉES À L'ARTICLE 15, ET RESSOURCES DISPONIBLES ACTUELLEMENT SELON LES TERMES ET CONDITIONS DE L'ATTM

Annexe 2

Plan envisagé pour l'inclusion de matériel dans le Système multilatéral au titre de projets financés dans le cadre du second cycle du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (juillet 2015)

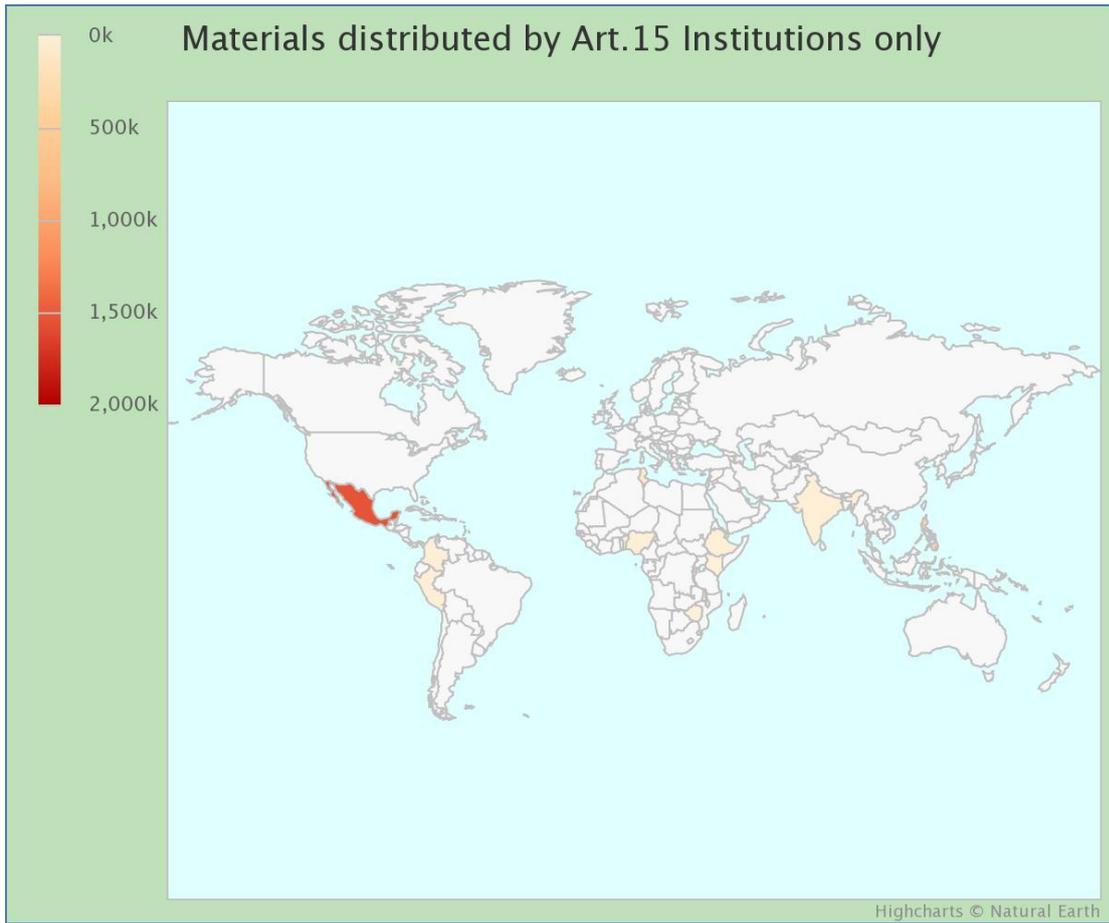
Pays	Institution	Projet	Nombre de RPGAA
Jordanie	Centre national de recherche et de vulgarisation agricoles (NCARE), Jordanie; Centre pour le développement durable (CENESTA), Iran	Utilisation de ressources génétiques pour établir un programme multi-États sur la sélection végétale évolutive et participative	402
Malawi	Malawi Plant Genetic Resources Centre	Amélioration des moyens d'existence des populations locales dans les zones semi-arides du Malawi par la conservation chez l'exploitant, et exploitation du potentiel génétique et de la production de semences d'igname, de sorgho, de mil chandelle, d'éleusine cultivée et de niébé afin d'atténuer les effets du changement climatique	188
Tunisie	Banque de gènes nationale	Conservation chez l'exploitant et exploration des variétés locales de blé dur et d'orge de Tunisie afin de réduire les stress biotiques et abiotiques, d'améliorer la sécurité alimentaire et de s'adapter au changement climatique	91
Maroc	Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Conservation chez l'exploitant et exploration des variétés locales de féveroles à petits grains afin de réduire les stress biotiques et abiotiques	117
Inde	Gene Campaign	Utilisation de la diversité génétique du riz pour aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique en vue de rendre la production durable et d'améliorer les moyens d'existence en Inde	281
Guatemala	Instituto de Ciencia y Tecnología Agrícolas (ICTA)	Création d'un premier réseau de banques de semences communautaires, dans les régions vulnérables du pays, afin de disposer de semences en cas de catastrophe naturelle	14
Inde	Banque de gènes nationale	Semences pour une action grandeur nature auprès des agriculteurs de l'Uttar Pradesh, dans la plaine indo-gangétique, afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique	56
Total			1 149

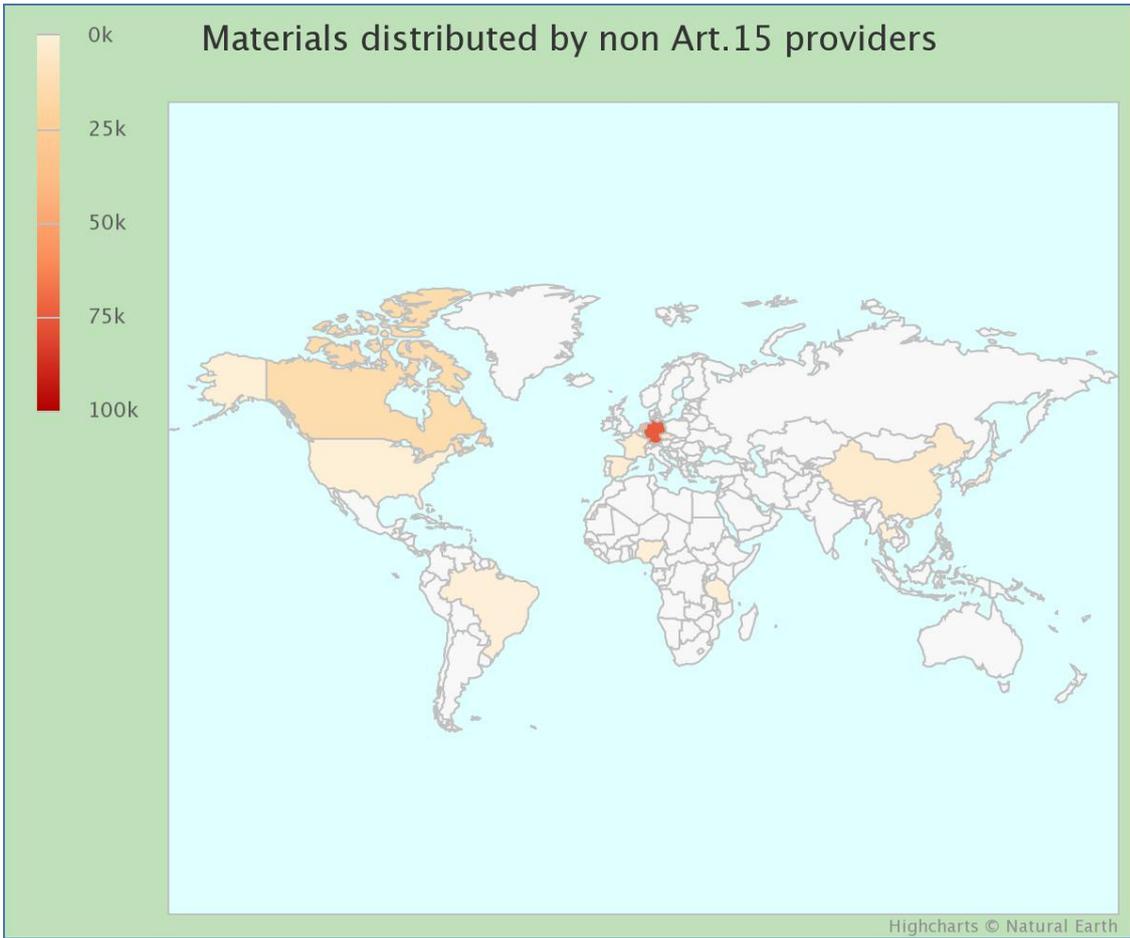
Annexe 3

STATISTIQUES RELATIVES À LA BASE DE DONNÉES
(AU 5 MAI 2015)⁹

Répartition des accords de transfert de matériel		
Total		27 334
RPGAA en cours de mise au point		2 938
Pays fournisseurs		27
Pays bénéficiaires		171
Envoi à des Parties contractantes		20 479
Envoi à des parties non contractantes		6 855
Espèces non énumérées à l'Appendice I envoyées à des pays en développement		1 191
Fournisseurs non visés à l'article 15		5 305
Répartition des RPGAA		
Total	2 263 197	
Espèces cultivées énumérées à l'Appendice I	2 175 789	96 %
Espèces cultivées non énumérées à l'Appendice I	87 408	4 %
RPGAA en cours de mise au point	265 701	12 %
RPGGA en cours de mise au point non énumérées à l'Appendice I	50	0 %
Envoi à des Parties contractantes	1 681 793	
Envoi à des parties non contractantes	581 404	
Fournisseurs non visés à l'article 15	143 437	
Quantité moyenne de matériel transféré par jour	743	
Utilisateurs d'Easy-SMTA		
Total	665	
Inscrits en 2014	523	
Inscrits en 2015	142	
Personnes morales (par exemple, organisations, instituts, entreprises, collectivités)	285	43 %
Personnes physiques	380	57 %
Nombre de fournisseurs	35	
Nombre de bénéficiaires	6 218	

⁹ Pour produire des statistiques, le Système et l'infrastructure d'accueil doivent mobiliser des ressources importantes. Compte tenu du grand nombre de demandes et de la taille actuelle de la base de données, ces activités sont menées à des intervalles préétablis afin d'en réduire au minimum l'incidence. Les statistiques incluses dans le présent document ont été générées entre le 30 avril et le 5 mai 2015. Il peut exister de légers décalages entre les données figurant dans différents tableaux.





**STATISTIQUES DU CGIAR ENREGISTRÉES DANS LA BASE DE DONNÉES
AU 5 MAI 2015**

Accords de transfert de matériel, matériel, RPGAA en cours de mise au point et période de compte rendu par centre					
Centre	Accords de transfert de matériel	Accessions	RPGAA en cours de mise au point	Du	Au
AfricaRice	390	36 564	20 884	05/03/2007	14/12/2014
Bioversity International	323	4 692	546	24/01/2007	09/12/2014
CIAT	195	5 677	0	04/02/2013	20/12/2014
CIMMYT	14 582	1 542 618	0	16/03/2007	22/12/2014
CIP	468	12 345	7 721	19/01/2007	30/04/2015
ICARDA	351	67 250	0	13/02/2007	12/02/2014
ICRAF	24	104	0	14/02/2013	21/11/2014
ICRISAT	416	24 583	0	11/11/2009	15/12/2014
IITA	473	21 207	0	07/03/2007	22/12/2014
ILRI	639	7 756	0	22/02/2007	19/12/2014
IRRI	4 134	396 157	236 518	04/01/2007	24/06/2013

RPGAA en cours de mise au point: ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui sont en cours de mise au point

Répartition des accords de transfert de matériel (CGIAR)	
Total	21 995
Pays fournisseurs	13
Pays bénéficiaires	158
Envoi à des Parties contractantes	15 628
Envoi à des parties non contractantes	6 367

Répartition des accords de transfert de matériel par catégorie de bénéficiaire (CGIAR)		
Personnes physiques	17 411	79 %
Organisations	4 584	21 %

Matériel envoyé par région (CGIAR)	
Afrique	452 199
Asie	698 415
Europe	236 619
Amérique latine et Caraïbes	337 515
Proche-Orient	254 789
Amérique du Nord	106 813
Pacifique Sud-Ouest	32 603

Répartition des RPGAA (CGIAR)		
Total	2 118 953	
Espèces cultivées énumérées à l'Appendice I	2 100 030	99 %
Espèces cultivées non énumérées à l'Appendice I	18 923	1 %
Échantillons en cours de mise au point	265 669	13 %
Envoi à des Parties contractantes	1 563 384	74 %
Envoi à des parties non contractantes	555 569	26 %

Accords de transfert de matériel par région (CGIAR)	
Afrique	4 362
Asie	7 172
Europe	2 660
Amérique latine et Caraïbes	4 225
Proche-Orient	2 320
Amérique du Nord	1 037
Pacifique Sud-Ouest	219

Répartition du matériel par espèces cultivées comportant plus de 500 accessions (CGIAR)			
Blé	1 322 584	Lentilles	3 061
Riz	432 721	Patate douce	3 015
Maïs	195 450	Arachide	2 943
Orge	38 984	Pois bambara	2 487
Triticale	32 249	Luzerne	2 145
Niébé et végétaux apparentés	11 628	Petits pois	2 025
Pomme de terre	8 460	Éleusine cultivée	1 655
Sorgho	7 781	Millet des oiseaux	1 597
Pois-chiches	7 315	Igname	1 451
Fèves/vesces	6 697	Soja	1 429
Banane/plantain	4 779	Manioc	1 363
Collections de plantes fourragère administrées dans le cadre du Traité	4 737	Fourrages	1 211
Trèfle	4 416	Pois manioc	1 069
Haricots	4 128	Espèces sauvages du genre <i>Vigna</i>	889
Pois cajan	3 569	Racines et tubercules andins	868
Mil chandelle	3 511	Millet à grappes	648